

## AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 10 février 2023

Cher/Chère Actionnaire,

Nous tenons à vous informer qu'après examen de la section « *Restrictions générales d'investissement et Actifs éligibles pour les fonds OPCVM* » du prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »), le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'administration** ») a décidé de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants du Fonds (les « **Compartiments** ») afin de clarifier que chacun de ces Compartiments peut investir jusqu'à 5 % de son actif net total dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires :

- Aviva Investors – European Corporate Bond Fund
- Aviva Investors – Global Convertibles Absolute Return Fund

Afin de lever toute ambiguïté, ces modifications ne sont apportées qu'à des fins de clarification et n'ont aucun impact sur la composition des portefeuilles, les profils de risque, la stratégie d'investissement ou l'indicateur synthétique de risque et de rémunération des Compartiments.

\*\*\*

Une mise à jour du Prospectus datée de Février 2023 reflétant le changement indiqué ci-dessus sera bientôt disponible, sans frais, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans la présente auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'informations clés.

**Si vous avez besoin de plus amples informations sur les modifications mentionnées ci-dessus, veuillez contacter l'adresse e-mail suivante : [csaviva@rbc.com](mailto:csaviva@rbc.com).**

Sincères salutations,



**Paula Concordea**  
**Pour le compte du Conseil d'administration**